

Conseil Municipal du 19 décembre 2018

Le Conseil Municipal est convoqué le mercredi 19 Décembre 2018 à 19 h 30 dans la salle de la mairie.

Ordre du Jour :

- Animatrice Territoriale
- Comptabilité : Virement de crédits
- Augmentation de loyer
- Concession du Service Public d'Eau Potable : approbation du choix du concessionnaire
- Aménagement de la Traversée :
 - ✓ Demande de subvention pour la deuxième tranche de Travaux (CD et Région)
 - ✓ Demande de prorogation DETR 2017
 - ✓ Demandes de subvention pour la dernière tranche de travaux (DETR 2019 – CD – Région)
- Projet château
- Parcours Emploi Compétence
- Achat et cessions de véhicules
- Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Astier Jean Louis, Auvray Nelly, Berbon Evelyne, Bignolles Martine, Carrasco Sylvie, Durand Philippe, Fraisse Bruno, Levailant Jean-Pierre Linssolas Annie, Manoël Stéphane, Roblin Christine, Talagrand Philippe, Torreilles Eric, Trillon Christian, Veyrat Bernard.

Excusés : Eva Bonnaure, Fernandes Annie, Moreau Maryline, Eric Saint-Pierre,

Secrétaire : Sylvie Carrasco

Compte rendu affiché le 21.12.2018

La séance est ouverte à 19 h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance du 15.11.2018.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire retire de l'ordre du jour le point augmentation de loyer déjà traité par délibération n°2018-081 du 15.11.2018 .

<p><i>Délibération complémentaire N° 2018-083</i> <i>Animatrice territoriale</i></p>
--

M. le Maire rappelle la délibération n° 2018-075 du 27.09.2018 approuvant la convention accord de stagiairisation d'un technicien territorial en la personne de Mme Marie-Dominique GRAS.

Conseil Municipal du 19 décembre 2018

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le contenu de la convention de stagiarisation présentée en séance du Conseil Municipal, il convient de compléter la délibération précitée du 27.09.2018 en ce sens :

Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'intégralité de la convention de stagiarisation présentée.
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

Délibération N° 2018-084 ***Comptabilité : M14 - Virements de Crédits***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise les virements de crédit suivants :

Article 6413	+ 10 000.00€
Article 64168	- 10 000.00 €

Délibération N° 2018-085 ***Concession de Service Public d'Eau Potable : Approbation du choix du concessionnaire***

M. Stéphane Manoël ne prend pas part à la délibération et se retire de la séance.

PREAMBULE :

La Commune de Lézan est compétente en matière d'eau potable sur son territoire.

La Commune a concédé la gestion de son service public d'eau potable à la société SUEZ EAU FRANCE, par le biais d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} Juillet 2006, avec une échéance initiale au 31 Décembre 2017, prolongée d'un an par avenant.

Au vu du rapport qui lui a été présentée, la Commune de Lézan a autorisé, par délibération en date du 14 Mai 2018, Monsieur le Maire à lancer la procédure de renouvellement de la concession de son service public d'eau potable, conformément à l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Dans le cadre de cette procédure, codifiée aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les démarches suivantes ont été réalisées :

- Approbation du rapport sur le principe de la concession du service par délibération du Conseil Municipal en date du 14 Mai 2018, pour une durée de 10 ans.
- Constitution de la Commission de Concession de Service Public par délibération du Conseil Municipal en date du 19 Juin 2018.
- Un avis d'appel public à concurrence a été publié au « BOAMP ».

Conseil Municipal du 19 décembre 2018

- Les candidatures et les offres ont été remises avant la clôture du délai, fixée au 31 Août 2018 à 12h00.
- Les candidatures déposées ont été ouvertes par la Commission le 4 Septembre 2018 à 14h00.
- Trois entreprises ont remis un dossier de candidature :
 - SUEZ EAU France
 - VEOLIA
 - SAUR
- Les candidatures déposées ont été analysées par la Commission le 4 Septembre 2018. Après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, la Commission a admis les 3 candidats.
- Les offres déposées ont donc été ouvertes par la Commission réunie le 4 Septembre 2018 à 14h45. Elles étaient conformes au règlement de consultation et ont donc été analysées.
- Suite à l'analyse des offres, la Commission a émis un avis à l'attention de Monsieur le Maire le 1^{er} Octobre 2018, avis tendant à négocier avec les 3 candidats.
- Les négociations ont été ensuite librement organisées par Monsieur le Maire avec les candidats.

AINSI :

Conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, au terme de la procédure de concession de service public, Monsieur le Maire saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet au préalable le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat.

Au vu du résultat des discussions engagées avec le candidat et de l'économie générale du contrat tels qu'ils sont présentés dans le rapport du Maire sur le choix du concessionnaire, Monsieur le Maire propose de confier la gestion du service public d'eau potable de la Commune de Lézan à la société SUEZ EAU France dans le cadre d'un contrat de concession de service public.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

- **Un abonnement A :**
 $A_0 = 34,54$ euros hors taxe par an et par compteur
- **Une part proportionnelle P :**
 $P_0 = 0,3370$ euros hors taxe par m_3 consommé

La durée du contrat de concession de service public prévue est de 10 ans, avec une prise d'effet prévue au 1^{er} Janvier 2019. Le concessionnaire sera principalement chargé :

- De l'exploitation en continu et de l'entretien des installations du service,

Conseil Municipal du 19 décembre 2018

- De la gestion des relations avec les usagers et de la perception des redevances auprès des abonnés,
- De la transmission à la Collectivité de l'ensemble des informations techniques et financières relatives au service concédé.

En conséquence,

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'analyse des offres de la Commission de concession de service public,

Vu le rapport de Monsieur le Maire sur le choix du concessionnaire et l'économie générale du contrat,

Vu le projet de contrat de concession de service public et ses annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** le choix de la SUEZ EAU France comme concessionnaire du service public d'eau potable de la Commune de Lézan pour une durée de 10 ans à partir du 1^{er} Janvier 2019,
- **APPROUVE** le projet de contrat de concession de service public du service d'eau potable de la Commune de Lézan et ses annexes dont :
 - le compte d'exploitation prévisionnel,
 - le règlement du service.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de Concession de service public avec SUEZ EAU France et toutes pièces afférentes

<p style="text-align: center;"><i>Délibération N°2018-86</i> <i>Traversée d'agglomération : Tranche 2</i> <i>Demande de subventions</i></p>
--

Le projet d'aménagement de la traversée d'agglomération en été approuvé en conseil municipal le 2 juin 2015 (délibération N° 2015-056) pour un montant prévisionnel de 1 634 235.08 HT.

M. le Maire rappelle que les travaux de la première tranche (Route d'Anduze) sont terminés et réceptionnés.

Il convient maintenant de poursuivre l'opération.

Compte tenu des projets en cours :

- La Gerbe

Conseil Municipal du 19 décembre 2018

- Le château

Et des travaux lourds de génie civil ;

Il est impératif de différer les travaux de la place du village.

Le maire propose de réaliser :

- La Grand rue (non compris les Bourgades)
- La rue des murailles et le portail d'Ales.

La place du village sera réalisée lorsque les programmes (Gerbe et château) seront beaucoup plus avancés.

En prenant en compte ces nouvelles informations, les tranches de réalisations ont été inversées et programmées de la façon suivante :

- Fin 2019 : Rue des Murailles :	222 471.00 € HT
- Début 2020 : Grand Rue :	109 013.00 € HT
- Début 2021 : Place du Château :	227 415.00 € HT

M. le Maire rappelle qu'une subvention d'un montant de 115 482.00 € a été allouée en 2017 pour les travaux d'aménagement de la traversée Grand rue et Rue des Murailles. Cette subvention DETR 2017 sera valable , après demande de prorogation , jusqu'en mai 2020, ce qui nous laissera le temps nécessaire pour réaliser les travaux sur l'ensemble des réseaux.

Afin d'optimiser la coordination de l'ensemble de ces travaux d'importance, Il propose au Conseil de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental (qui a préalablement validé l'ensemble des travaux d'un point de vue technique) pour la réalisation des travaux de La Grand Rue et de la rue des Murailles.

Le montant hors taxes des travaux pour cette deuxième tranche est évalué à 331 484.00 € HT , les frais d'études à 12622.00 €. (les travaux de la place du village feront l'objet d'une 3^{ème} tranche).

D'autre part, nous nous étions engagés par courrier en date du 6 octobre 2016 , à reprendre après réalisation des travaux par le Département, la Rue des Murailles (RD24) dans la voirie communale.

Le conseil après avoir délibéré :

- Approuve le projet des travaux d'aménagement de la traversée tranche deux concernant la Grand Rue et le Chemin des Murailles pour un montant prévisionnel des travaux et études de 344 106.00 € HT.
- Accepte le déclassement de la RD 24 « rue des murailles » en voirie communale.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles et à intervenir afférentes à ce projet
- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Gard
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

○ Etat DETR	115 482.00 € HT
○ Conseil Départemental.....	115 074.00 € HT
○ Commune Autofinancement	113 550.00 € HT

Délibération N°2018-87
Aménagement de la traversée d'agglomération
Demande de prorogation de la DETR 2017

M. le Maire rappelle qu'une subvention d'un montant de 115 482.00 € a été allouée en 2017 pour les travaux d'aménagement de la traversée tronçons Grand Rue et Rue des Murailles.

Au vu des différents projets d'envergure que nous menons actuellement, le début des travaux d'aménagement de la traversée rue des murailles ne pourra commencer qu'après que les travaux des réseaux secs et humides soient terminés.

Une rencontre avec M. le Sous-Préfet a été organisée au cours de laquelle le projet du Château a été présenté et a suscité un vif intérêt.

Afin d'optimiser la coordination de l'ensemble de ces travaux d'importance, Il convient de demander une prorogation de l'arrêté d'attribution de subvention n°2017-05-28 d'un an.

Le conseil après avoir délibéré :

Autorise M. le Maire à demander la prorogation de l'arrêté d'attribution de subvention n°2017-05-28 d'un an relatif aux travaux d'aménagement de la traversée de la Grand rue et du chemin des murailles.

Délibération N°2018-88
Aménagement de la traversée d'agglomération
Demande de subventions : DETR 2019

Suite à l'approbation du projet d'aménagement de la traversée d'agglomération en date du 2 juin 2015 (délibération N° 2015-056) pour un montant estimatif global de 1 634 235.08 HT, M. le Maire indique que la dossier a été déposé auprès du Conseil Départemental du Gard pour instruction et demande de financement de la partie lui incombant.

Il propose au Conseil de solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 pour un montant de 227 415.00 € HT correspondant à la dernière tranche du programme concernant la place du château.

Le début des travaux est prévu 1^{er} semestre 2020.

Le conseil après avoir délibéré :

- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles et à intervenir afférentes à ce projet
- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019.
- Approuve le programme de travaux
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

○ Etat DETR	40 %	90 966.00 € HT
○ Conseil départemental		58 948.00 € HT
○ Commune autofinancement		77 501.00 € HT

Délibération N°2018-89
Traversée d'agglomération : Tranche 2
Demande de subvention à la Région

Le projet d'aménagement de la traversée d'agglomération en été approuvé en conseil municipal le 2 juin 2015 (délibération N° 2015-056) pour un montant prévisionnel de 1 634 235.08 HT.

M. le Maire rappelle que les travaux de la première tranche (Route d'Anduze) sont terminés et réceptionnés.

Il convient maintenant de poursuivre l'opération.

Le maire propose de réaliser dans un premier temps :

- La Grand rue (non compris les Bourgades)
- La rue des murailles et le portail d'Ales.

M. le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie. En effet, la collaboration de la Région à l'aménagement de la traversée au vu de son impact sur le Projet de réhabilitation du Château, avec la création de 25 emplois à la clé, trouve là toute son importance.

Le conseil après avoir délibéré :

- Approuve le projet des travaux d'aménagement de la traversée tranche deux concernant la Grand Rue et le Chemin des Murailles pour un montant prévisionnel des travaux et études de 344 106.00 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles et à intervenir afférentes à ce projet
- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie

Délibération N°2018-90
Projet de réhabilitation du château : Mise à disposition du patrimoine – lancement des études exploratoires

M. le Maire rappelle au Conseil le souhait de la municipalité de voir le château réhabilité. A la suite des travaux des étudiants de l'Ecole des Mines d'Alès, un projet déjà bien abouti avait été présenté à la population en septembre 2016. Ce projet d'envergure proposait déjà l'installation au Château d'un restaurant étoilé et d'un hébergement haut de gamme. Une proposition avait été adressée à de nombreux restaurateurs, et l'un d'entre eux fut intéressé par ce projet.

Suite à la visite des lieux, ce restaurateur et sa famille ont manifesté un véritable coup de cœur pour ce lieu . Plusieurs rencontres ont eu lieu , et suite à l'établissement du plan topographique du Château, un projet plus avéré , accompagné d'un chiffrage, a pu être réalisé par l'équipe de ce restaurateur de renom. Ce projet générerait la création de 25 emplois.

M. le Maire présente ce projet à l'assemblée.

Il indique qu'un tel projet ne pouvant être porté par la Commune, Alès Agglomération a été invitée, dès le début, à l'élaboration du projet et aux différentes réunions avec l'ensemble des protagonistes.

Il rappelle que le projet de territoire d'Alès Agglomération a formulé dans ses orientations et actions le développement économique et la valorisation du patrimoine local.

M. le Maire indique au Conseil qu'il convient de solliciter Alès Agglomération afin qu'elle lance une étude exploratoire sur les conditions techniques, juridiques et financières de ce projet de réhabilitation .

Il précise , que dans le cas où les études aboutiraient positivement, la Commune doit s'engager , d'ores et déjà , à mettre ce patrimoine à disposition d'un opérateur public ou privé.

Où cet exposé, le Conseil après avoir délibéré :

- Approuve le projet de réhabilitation du Château présenté par le restaurateur,
- Autorise M. le Maire à solliciter la Communauté Ales Agglomération à lancer une étude exploratoire sur les conditions techniques, juridiques et financières relatives au projet de réhabilitation du Château tel que défini lors des différentes réunions de travail,
- Décide, qu'au cas où les études aboutiraient positivement, de l'engagement de la Commune à mettre à disposition ce patrimoine, cadastré section AL, numéros 187, à un opérateur public ou privé.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces études préliminaires ainsi qu'à la mise à disposition dudit bien.

Délibération N°2018-91

Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % à 60 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 h à 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 à 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un ou des emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : agent d'animation, agent d'administration, agent technique.

Durée du contrat : 6 à 12 mois

Durée hebdomadaire de travail : 20 à 35 heures

Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature des ou de la convention, du ou des contrats de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE de créer le poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : agent d'animation

Durée du contrat : 12 mois

Durée hebdomadaire de travail : 20 heures

Rémunération : SMIC

- AUTORISE M. le Maire à recruter dans le cadre du dispositif emploi compétence.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce ou ces recrutements.

<i>Délibération N°2018-92</i> <i>Achat et cessions de véhicules</i>
--

M. le Maire indique qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau véhicule, le véhicule express immatriculé CY 899 HZ, étant vétuste.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord pour :

L'achat d'un véhicule Volkswagen utilitaire Caddy immatriculé DK 142

ZN au prix de 9609.24 € TTC

La cession du véhicule Express immatriculé 2630 WJ 30 au prix de 150.00€

La cession du véhicule Mercedes immatriculé CY 899 HZ au prix de 5300.00 €

<i>Questions Diverses</i>

Conseil Municipal du 19 décembre 2018

- M. le Maire transmet au Conseil les vœux de Mr et Mme De Montis.
- Grand Rue : Il est rappelé que le stationnement est interdit sur le zébras sous peine d'amende ;
- Un courrier sera adressé aux services de la Poste pour la mise en place d'une boîte aux lettres Place de l'Enclos.

Séance levée à 21H 25.

Délibérations prises dans la séance du 19.12.2018

2018	083	Animatrice Territoriale
2018	084	Comptabilité M14 – Virements de crédits
2018	085	Concession de Service Public d'Eau Potable : approbation du choix du concessionnaire
2018	086	Traversée d'agglomération - Tranche 2: demande de subventions
2018	087	Aménagement de la Traversée d'agglomération : Demande de prorogation de la DETR 2017
2018	088	Aménagement de la Traversée d'agglomération : Demande de Subvention : DETR 2019
2018	089	Traversée d'agglomération – tranche 2 : Demande de subvention à la région
2018	090	Projet de réhabilitation du château : Mise à disposition du patrimoine – lancement des études exploratoires
2018	091	Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences
2018	092	Achat et cession de véhicules

Conseil Municipal du 19 décembre 2018

Signatures des membres présents à la séance du 19.12.2018

TORREILLES Eric

ASTIER Jean Louis

BERBON Evelyne

BIGNOLLES Martine

BONNAURE Eva
Excusée

CARRASCO Sylvie

DURAND Philippe

FERNANDES Annie
Excusée

FRAISSE Bruno

LEVAILLANT Jean-Pierre

LINSSOLAS Anne

MANOEL Stéphane

MOREAU Maryline
excusée

PAILHES Nelly

ROBLIN Christine

SAINT PIERRE Eric
excusé

TALAGRAND Philippe

TRILLON Christian

VEYRAT Bernard